

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 9 DECEMBRE 2024 - 19H00**

- *Approbation du Procès-verbal de la séance du mercredi 18 septembre 2024 – 19H00. Adopté à l'unanimité*
- *Approbation de l'ordre du jour*
- *Désignation du secrétaire de séance : Maïté BERTRAND*
- *Information au conseil municipal des décisions du Maire :*
  - *Demande subvention au département de Vaucluse dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition – Construction de vestiaires sportifs au stade Louis Ritou*
  - *Choix des entreprises dans le cadre de l'appel d'offres relative à la construction de vestiaires sportifs*

**1- Modification simplifiée du PLU : Décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale sur avis conforme de la MARE**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Les modifications proposées dans le cadre de la modification simplifiée du PLU ne nécessitent pas une évaluation environnementale. Confirmée par un avis de la MARE en date du 2 août 2024.

*Adopté à la majorité*

**2- Modification simplifiée du PLU : modalités de mises à disposition du public**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le Plan Local d'Urbanisme de MAUBEC a été approuvé par le conseil municipal en séance du 06/02/2013 et a fait l'objet d'une procédure de modification n°1 approuvée par le conseil municipal en séance du 24/01/2017 et d'une procédure de modification simplifiée n°1 approuvée par le conseil municipal en séance du 04/07/2017.

Par arrêté n°136/2024 en date du 09/09/2024, la commune de MAUBEC a prescrit le lancement de la modification simplifiée n°2 de son Plan Local d'Urbanisme qui concerne les points suivants :

- Point n°1 : rectification d'une erreur matérielle sur la page de garde
- Point n°2 : modifications des emplacements réservés
- Point n°3 : mise à jour des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Point n°4 : mise à jour du règlement et du zonage

Le public pourra consulter les pièces constitutives du dossier de modification simplifiée, à partir du 20 décembre 2024 et jusqu'au 24 janvier 2025 en mairie, aux horaires habituels d'ouverture.

*Adopté à l'unanimité*

**3. Construction de vestiaires sportifs au stade Louis Ritou : demande de subvention au titre de la DETR 2025**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le projet de construction de vestiaires sportifs au stade Louis Ritou a fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2024 par délibération n°2024-DEL-04 du 23/01/2024.

La subvention n'a pas été attribuée pour ce projet mais il est possible de le représenter au titre de la DETR 2025.

A ce jour, le choix des entreprises a été effectué par décision n°2024-DEC-10 du 6 novembre 2024 après avis de la commission d'appel d'offres réunie le 23/10/2024.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Source	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR 2025	190 150 €	34,40 %
Département	CVA 2024-2026	112 785 €	20,40 %
Agence Nationale du Sport	Rugby héritage 2023	60 000 €	10,85 %
Communauté d'agglomération LMV	Fds de concours 2024	24 000 €	4,35 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		65 842,09 €	30 %
Emprunts		100 000 €	
<b>TOTAL HT</b>		<b>552 777,09 €</b>	<b>100%</b>

*Adopté à la majorité*

**4. Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le plan de prévention a été mis en consultation du public du 19 septembre 2024 au 20 novembre 2024. Compte-tenu des observations portées par le public consulté (aucune observation), le conseil municipal peut approuver ce PPBE.

*Adopté à la majorité*

**5. Convention avec le Centre de Gestion de Vaucluse : avenant à la désignation du référent déontologue**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

La convention-type mise en place par délibération du 22 juin 2023 doit être modifiée, en ce sens qu'il convient de préciser les noms et qualités des référents déontologues :

- Monsieur Philippe PERETTI, magistrat administratif ;
- Madame Josiane HAAS-FALANGA, fonctionnaire d'Etat en retraite.

*Adopté à l'unanimité*

**6. Les FRANCAS : avenant à la convention d'organisation et de financement 2024**

*Rapporteur : Aurore STELLA*

Les communes de Cabrières d'Avignon, Lagnes, Oppède, Les Beaumettes et Maubec souhaitent développer l'accueil périscolaire sur leur territoire le mercredi hors vacances scolaires suite à la demande des familles ayant soucis pour faire garder leurs enfants alors qu'elles travaillent.

Les communes ont donc décidé de faire appel aux FRANCAS de Vaucluse afin d'organiser cet accueil périscolaire sur une période allant du 4 septembre au 18 décembre 2024 inclus.

Il est proposé de prendre en charge les frais de l'accueil périscolaire du mercredi en se limitant 5 enfants de la commune.

*Adopté à l'unanimité*

**7. Convention de servitude avec ENEDIS pour le passage de réseaux à Maubec-Coustellet**

*Rapporteur : Philippe STROPPIANA*

Signature d'une convention de servitudes au profit d'ENEDIS pour la parcelle cadastrée A 840 pour la durée de vie des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre. En contrepartie la commune propriétaire percevra une indemnité unique et forfaitaire de 20 €.

*Adopté à l'unanimité*

**8. Fiscalité : attributions de compensation définitives 2024**

Rapporteur : Frédéric MASSIP

MAUBEC	280 821,00
--------	------------

Adopté à l'unanimité

**9. Département de Vaucluse : appel de fonds d'aides aux jeunes 2024**

Rapporteur : Michel REY

Versement au FAJ de 200 €.

Adopté à l'unanimité

**10. Département de Vaucluse : appel de fonds de solidarité logements 2024**

Rapporteur : Michel REY

Versement au FSL de 837 €.

Adopté à l'unanimité

**11. Ressources humaines : réforme du régime indemnitaire de la filière police municipale**

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Il est ainsi fixé les taux et montants comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	Part fixe	Part variable (dans la limite du plafond)
Agents de police municipale	26%	5000 €

Adopté à l'unanimité

**12. Ressources humaines : protection sociale complémentaire - risque Prévoyance**

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le rapporteur rappelle aux membres du conseil que le CDG 84 s'est employé à mettre en place un contrat-groupe en matière de protection sociale complémentaire, selon les échéances prévues par les textes. Dès lors, les collectivités territoriales ont la possibilité de bénéficier d'une convention de participation conclue par un centre de gestion.

La participation financière de la commune se fera en fonction des revenus, allant de 50% à 70% :

Adopté à l'unanimité

**13. Ressources humaines : protection sociale complémentaire - risque Santé**

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Adhésion à la convention de participation santé et au contrat collectif proposés par le CDG84.

Cette adhésion permet aux agents de souscrire une couverture en Santé dans le cadre de ladite convention de participation en bénéficiant d'une participation de l'employeur fixée à 15 euros mensuel par agent rattaché à la convention.

Adopté à l'unanimité

**14. Ressources humaines : création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité**

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Recrutement en remplacement du départ à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2025 d'un agent titulaire, la commune souhaite créer un emploi non permanent d'agent administratif à temps complet à compter du 26 novembre 2024.

Adopté à l'unanimité

**15. Patrimoine : acquisition de la parcelle A 2816**

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le propriétaire de la parcelle A 2816 issue de la division de la parcelle A 1151 propose à la commune d'intégrer dans son patrimoine cette parcelle de 24 m<sup>2</sup> correspondant à un trottoir aménagé par la commune. L'acquisition est effectuée à l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité

**16. Voirie : dénomination de la place à ouest de la gare de Maubec-Coustellet**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

La place est dénommée « Place des 16 communes ».

*Adopté à la majorité*

**17. Motion pour le maintien de l'autonomie des collectivités territoriales et la préservation de leurs moyens d'actions**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le rapporteur donnera lecture de la motion.

*Adoptée à l'unanimité*

*Le Maire lève la séance à 20h10*

*le Maire,  
Frédéric MASSIP*

